

INTERVENTION DU PREMIER MINISTRE, JEAN CASTEX

JEUDI 14 JANVIER 2021, 18h00

Accompagné de plusieurs membres du gouvernement, le Premier ministre Jean Castex annonce différentes mesures face à l'épidémie de Covid-19.

- Depuis 18 heures, Jean Castex a pris la parole avec plusieurs membres du gouvernement pour annoncer de nouvelles mesures destinées à endiguer la propagation du Covid-19 en France et de ses variants britannique et sud-africain.
- La première mesure majeure annoncée ce jeudi soir concerne le couvre-feu à 18 heures qui sera mis en place sur tout le territoire à partir de samedi 16 janvier. Par ailleurs, les écoles ne seront pas fermées. L'hypothèse d'un troisième confinement est écartée pour l'instant.
- Bruno Le Maire a dévoilé une nouvelle batterie de mesures économiques. Les mesures de soutien sont prolongées, mais le fonds de solidarité est aussi étendu. Les entreprises ayant souscrit un prêt garanti par l'Etat pourront repousser d'un an le remboursement de ce prêt.
- Environ 20.000 nouveaux cas positifs au Covid-19 sont comptabilisés chaque jour dans l'Hexagone, loin des 5.000 espérés à la mi-décembre par le gouvernement. Le virus circule activement en France, notamment dans les départements de l'Est du pays. Depuis le début de la pandémie, 69.031 personnes sont mortes en France dont 232 en 24 heures dans le dernier bilan. Dans le monde, près de 2 millions de personnes sont mortes du coronavirus.

19h40

Quel coût pour les mesures économiques du gouvernement ?

"Le coût des mesures économiques est de 4 milliards d'euros par mois pour l'Etat sans compter le coût de l'activité partielle (...) On devra rembourser cette dette. Il faudra le faire une fois que la crise sanitaire sera derrière nous, pour ne pas fragiliser la reprise", a détaillé Bruno Le Maire interrogé sur le sujet.

Le ministre souligne aussi que l'impact du deuxième confinement sur l'activité économique a été moindre que le premier. ". Nous avons des reports de dépenses qui n'ont pas été effectuées car l'impact du deuxième confinement

sur l'activité économique a été moins fort que le premier alors même que nous avons anticipé le même impact."

19h30

Quelles sont les pathologies à risque concernées ?

Olivier Véran est revenu sur l'annonce de l'ouverture de la vaccination aux personnes qui ont de grands risques de développer une forme grave, dès le lundi 18 janvier.

"La Haute autorité de Santé a défini une liste d'ultra vulnérable qui est déjà sur le site du ministère de la Santé. Il faut que la personne qui présente cette comorbidité puisse aller ensuite voir son médecin et présenter cette liste. Le diabète n'en fait pas partie par exemple. Il ne suffit pas d'une maladie chronique pour pouvoir accéder à la vaccination la semaine prochaine", souligne le ministre.

19h28

La question des vacances de février

Les déplacements seront-ils autorisés pour les vacances de février ? Jean Castex ne veut pas donner de décision définitive à ce sujet pour l'instant. "Je ne recommande pas d'annuler les réservations", souligne le Premier ministre.

19h23

Télétravail : "les règles ne changent pas"

Elisabeth Borne, interrogée sur la question du télétravail, souligne que "les règles ne changent pas". Un salarié qui peut ainsi travailler à distance doit le faire. Toutefois, "face aux difficultés éprouvées par certains salariés, nous avons décidé de faire évoluer le protocole sanitaire en entreprise à partir du 7 janvier en permettant aux salariés qui en expriment le besoin de revenir une journée par semaine maximum en entreprise. Cette règle est maintenue".

19h19

L'heure des questions

Après la fin de l'intervention des différents ministres, ceux-ci répondent désormais aux questions des journalistes.

19h11

Dispositifs prolongés dans le monde de la culture

Roselyne Bachelot, la ministre de la Culture annonce que "nous prolongerons les dispositifs spécifiques qui ont été mis en place pour la culture qu'ils s'agissent des fonds de sauvegarde ou fonds d'urgence, par exemple".

La ministre précise aussi que certaines activités peuvent se poursuivre à l'heure actuelle : "les répétitions, les tournages, les captations sans public". Mais pour l'instant, "la situation est trop instable pour évoquer une date de réouverture", regrette Roselyne Bachelot. Pour clore son intervention, elle cite Pablo Neruda. "Je sais que le printemps est inexorable."

19h08

Trois millions de salariés en activité partielle

"Pour les entreprises qui sont totalement fermées comme les salles de sports ou discothèques ou fermées partiellement, l'Etat continuera de prendre en charge à 100 % de la rémunération des salariés tant que les restrictions sanitaires s'appliquent", précise la ministre du Travail Elisabeth Borne.

Trois millions de salariés étaient en activité partielle au mois de décembre. Les dispositifs seront maintenus et prolongés.

19h04

Pas d'augmentation des impôts

Le ministre de l'Economie assure aussi que les impôts des Français ne seront pas augmentés dans les prochains mois. Il évoque un "choix stratégique" afin notamment de relancer la consommation.

Bruno Le Maire veut encourager les Français à consommer des produits du territoire français mais aussi à investir les "100 milliards épargnés pendant la crise".

19h03

"Zéro charge sociale"

Bruno Le Maire annonce que "l'objectif est de zéro charge sociale pour les entreprises lourdement pénalisées dans la culture, le sport, l'événementiel, la restauration, l'hôtellerie..." Ces mesures sont estimées à environ 4 milliards d'euros par mois, selon le ministre.

18h59

Un délai supplémentaire pour le remboursement des PGE

"Toutes les entreprises qui le souhaitent" pourront différer d'un an supplémentaire le remboursement de leur Prêt Garanti par l'Etat (PGE). Une mesure qui concerne toutes les entreprises quelque soit leur taille.

18h58

Une aide spécifique pour les viticulteurs

Bruno Le Maire annonce aussi une aide à destination des viticulteurs qui sont victimes indirectes du conflit commercial avec les Etats-Unis. Ils pourront bénéficier d'une aide allant jusqu'à 200.000 euros par mois si leur chiffre d'affaires est touché à plus de 50% et bénéficier de l'aide aux coûts fixes.

18h57

Une série de mesures pour les entreprises

Les produits de la vente à emporter et des livraisons ne seront intégrés à partir de décembre 2020 et pour les mois à venir, ne seront pas déductibles du fonds de solidarité des entreprises.

Les fournisseurs du service de la restauration ont droit aujourd'hui à une aide plafonnée à 10.000 euros. "Ce n'est pas suffisant". S'ils ont perdu au moins 70% de leur chiffre d'affaires, ils pourront toucher jusqu'à 20% de leur chiffre d'affaires, pour un montant maximal de 200.000 euros. Une aide qui concerne aussi le mois de décembre. Il n'y a pas de limite de salariés pour bénéficier de cette mesure.

Pour ce qui est des coûts fixes, l'Etat annonce leur prise en charge quand elles réalisent plus de 1 million d'euros de chiffre d'affaire par mois. Elle sera plafonnée à une aide de 3 millions d'euros dans un premier temps, pour la période allant de janvier à juin 2021. Des négociations vont être menées avec la Commission européenne pour pouvoir augmenter ce plafond.